Image not found or type unknown

remboursement bourse CROUS

Par **fille51**, le **12/07/2010** à **14:06**

Bonjour,
Je suis en première année de LEA à reims.
Je n'ai pas pu assister aux examens de janvier du premier semestre pour des raisons médicales(des problèmes de ventre dont tous les examens médicaux et les traitements que j'ai eu, n'ont pas résolu, et qui me suivent depuis maintenant 3ans). Le crous m'a supprimé ma bourse pour les mois à venir, pour cause d'absences injustifiées. J'ai envoyé les certificats médicaux, prouvant mes absences,au crous,par la suite,après les examens, mais ils ont été fai et donc datés avant les examens, logique.
Ma bourse n'a pas été remise en place et mon dossier a été envoyé à la médecine préventive pour qu'ils l'étudie.
Ce matin j'ai reçu un courrier me disant que la médecine préventive a donné un avis défavorable, et que je dois rembourser 2760E et que des 3 mois qu'ils me devaient,je n'aurais rien.
Alors que j'ai assisté aux examens de juin dernier, et que depuis le mois d'avril j'ai dut m'endetter auprès de ma banque pour pouvoir continuer à aller en cours, car sans ma bourse je suis dans l'incapacté complète de me déplacer.
Je suis donc en découvert, j'ai failli l'interdit bancaire à cause de ça.

Est ce que quelqu'un pourrait m'aider??

Je trouve la décision de la médecine préventive injuste, étant donné que mes absences sont justifiées, et que je n'ai pas eu de rendez-vous pour leur expliquer clairement mes absences, alors que je les avais appelé dès que j'ai su qu'ils avaient mon dossier pour leur demander un rendez-vous.

Est ce que ça vous est déjà arrivé?
Si oui, qu'avez vous fait?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés